

# ASSURANCE DES CONTRATS COMMERCIAUX

SÉCURISER LA RÉALISATION ET LE PAIEMENT DES CONTRATS D'EXPORTATION <sup>(1)</sup>

## PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- des biens d'équipements
- des ensembles industriels
- des prestations de services ou des biens immatériels
- ou exécutant des marchés de travaux publics

## ASSIETTE GARANTIE

- **Interruption du contrat**  
Couverture des pertes subies dans la limite d'un plafond défini par l'exportateur
- **Non paiement**  
Couverture d'une enveloppe de créances définie par l'exportateur

## CONTRAT COMMERCIAL

Part française  $\geq 20\%$   
ou Pass Export

## ACHETEUR

Privé, public, souverain

## TOUS PAYS

sauf exclusion PFE<sup>(2)</sup>

## FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- **Commercial** (carence et/ou insolvabilité - risque d'interruption : résiliation arbitraire au cas par cas)
- **Politiques, catastrophiques et non-transfert**

**QUOTITÉ GARANTIE : 95 %**

**SIMULATEUR DE PRIME** <sup>(3)</sup>

## DÉLAIS CONSTITUTIFS DE SINISTRE

- **Maximum 3 mois** à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée
- **6 mois** d'interruption du marché

Contactez votre  
Direction Régionale Bpifrance  
ou **Bpifrance.fr**  
Faites votre  
**Demande en ligne**

<sup>(1)</sup> La durée totale d'exécution et de remboursement du contrat doit être  $\geq 2$  ans pour les pays de l'UE, l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse

<sup>(2)</sup> PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

<sup>(3)</sup> Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#).